Le groupe de travail « espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne »

Un rassemblement d'acteurs variés

Devant la part croissante de la gestion des espèces exotiques envahissantes dans les projets de restauration et d'entretien des milieux naturels, l'agence de l'eau Loire- Bretagne a créé en 2002 un groupe de travail sur les plantes exotiques envahissantes des milieux aquatiques à l'échelle du bassin pour favoriser échanges et coordination sur cette problématique. Financé dans le cadre du plan Loire grandeur nature et animé par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels depuis 2007, ce groupe de travail comprend les coordinateurs des groupes d'animation territoriale (régions et sous-bassins versants), des chercheurs (Agrocampus Ouest, INRA, CNRS, Universités de Tours et d'Angers), des représentants des collectivités, les partenaires institutionnels, ainsi que les porteurs de projets de sensibilisation et de gestion sur les espèces exotiques envahissantes et les animateurs de la démarche nationale (FCBN, MNHN et ONCFS notamment).

La mutualisation des connaissances et des moyens

Le groupe de travail a pour but de faciliter les échanges sur les démarches des coordinations territoriales, concernant les interventions des gestionnaires et le partage des connaissances (biologie et écologie des espèces, techniques d'intervention). Il a également pour objectif de produire des outils partagés (guides, notices, expositions, etc.). Le site Internet du Centre de Ressources Loire nature centralise les actualités et met à disposition grâce à sa base documentaire de nombreux documents relatifs aux espèces exotiques envahissantes pouvant intéresser les gestionnaires. Il comporte également des pages spécifiques sur les espèces invasives dans le bassin Loire-Bretagne (organisation, outils, évènements, etc.).

Les coordinations territoriales, liens entre les échelles locales et le bassin

Les groupes de coordination territoriale assurent une animation locale sur leur territoire de compétence auprès des acteurs de la gestion des milieux naturels tout en participant aux travaux du groupe de travail de bassin. Ils ont pour buts principaux de coordonner la collecte de données sur les espèces exotiques envahissantes, d'organiser les échanges et le partage d'informations à l'échelle de leur territoire, le suivi de chantiers de gestion ainsi que la sensibilisation et la formation.

Une ouverture à l'ensemble des espèces exotiques envahissantes

Le travail réalisé depuis 2002 a permis de constituer un groupe de travail reposant sur des coordinations territoriales et un réseau d'acteurs en lien avec la thématique des invasions biologiques. C'est d'abord sur les plantes exotiques envahissantes des milieux aquatiques que portaient les travaux du groupe de travail de bassin. Les sollicitations en rapport avec d'autres groupes d'espèces se sont progressivement multipliées, élargissant de fait les sujets des échanges. Il a donc été proposé d'élargir les réflexions du groupe de bassin à l'ensemble des espèces exotiques envahissantes. De ce fait, la stratégie de bassin concerne la gestion des espèces de flore et de faune exotiques envahissantes.

Jussie à grandes fleurs
© J. Le Bail - CBNB

DÉFINITIONS :

« une invasion biologique est un phénomène de prolifération d'espèces introduites qui envahissent un territoire et y causent des nuisances. »

(UICN)

« Une espèce animale ou végétale est qualifiée d'exotique envahissante ou invasive dès lors qu'elle est introduite dans un milieu hors de son territoire d'origine et qu'elle a des impacts négatifs écologiques, économiques et/ou sanitaires. »

(Groupe de travail sur les plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne, 2013)

La Stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne a pour but de proposer un cadre coordonné de travail pour améliorer la prévention, la gestion et la sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes dans le bassin Loire-Bretagne. Ses objectifs sont déclinés en 5 volets d'action :

- coordination ;
- connaissance échanges ;
- veille et intervention précoce ;
- gestion ;
- sensibilisation, communication, formation.

Mise en œuvre et évaluation de la stratégie

Cette stratégie de bassin est une initiative pilote à cette échelle territoriale en métropole. Son élaboration a été rendue possible par la participation des acteurs du bassin et grâce au soutien des institutions et des collectivités engagées dans le cadre du plan Loire IV (2014-2020). Elle se traduit par un ensemble de 24 actions, décrites dans un programme d'actions, qui seront menées durant la période 2014-2020 et dont l'évaluation sera réalisée en 2017 et en 2020.

Le plan Loire grandeur nature

La gestion des espèces exotiques envahissantes a constitué l'une des thématiques prioritaires du plan Loire grandeur nature III (2007-2013). C'est grâce aux soutiens financiers de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Etat, de l'Europe et des Régions du bassin que l'animation territoriale aux différentes échelles, la production d'outils partagés et le développement d'un réseau d'acteurs ont été possibles.

Dans le plan Loire grandeur nature IV (2014-2020) il est proposé de poursuivre la dynamique mise en œuvre lors de la phase III. Le programme opérationnel FEDER Loire 2014-2020 considère que les espèces invasives contribuent à la banalisation des cortèges des zones humides, au dysfonctionnement des écosystèmes. Aussi, ce programme cherche à favoriser l'organisation d'une surveillance et d'une gestion proportionnée aux problèmes identifiés. Prévenir l'installation de nouvelles espèces exotiques envahissantes et contenir les espèces déjà installées reste un objectif affiché de cette phase du plan Loire.

Ces objectifs sont cohérents avec le règlement européen relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, qui a été adopté par le Parlement européen en septembre 2014 et dont la mise en œuvre a débuté en janvier 2015.

Contact :

Coordination groupe territorial plan Loire
Autres régions du bassin
Auteur : FCEN, mai 2014
Sources : FCEN, GEOFLA ® IGN 2012

Pour toute information sur les espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire, la stratégie de leur gestion dans ce territoire et le plan d'actions qui lui est associé, vous pouvez contacter l'animation de bassin ou l'une des coordinations territoriales indiquées sur la carte ci-dessus. Toutes les coordonnées sont disponibles sur le site du Centre de Ressources Loire nature :
http://centrederessources-loirenature.com

Conservatoires d'espaces naturels
La Fédération

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
6 rue Jeanne d'Arc, 45000 Orléans
Tél. : 02 38 24 55 00
Pour plus d'informations :
centrederessources-loirenature.com

Crédits photos de la couverture : B.Bertner (AVV), S.Hulin (FCEN), G.Koch, E.Manzaubert, Phoradys-FCEN, J.Thomas (Pollen-aux-Médias – Création : Aslanikia – 02 38 55 90 44

l'Europe s'engage dans le bassin de la Loire

avec le FEDER

Gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne

Stratégie 2014-2020

Espèces exotiques envahissantes – Groupe de travail Bassin Loire-Bretagne

Conservatoires d'espaces naturels La Fédération

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.

Une stratégie de gestion pour le bassin Loire-Bretagne

Les interventions des gestionnaires sur les espèces exotiques envahissantes se sont développées durant le plan Loire III (2007-2013) et il est apparu nécessaire de coordonner davantage les échanges et les actions concernant les espèces invasives dans le bassin Loire-Bretagne. Une stratégie à l'échelle du bassin a été élaborée par le groupe de travail « espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne » en 2013 et validée en septembre 2014.
Elle s'appuie sur plusieurs grands principes partagés au sein du réseau d'acteurs travaillant sur la thématique dans le bassin et vise à améliorer la coordination et la cohérence des actions pour une meilleure prévention, gestion et sensibilisation aux espèces exoti- ques envahissantes dans le bassin Loire- Bretagne.

Balsamine - © S. Rudin - FCEN

Les lignes directrices de la stratégie de bassin sont en accord avec les différentes échelles de prise en compte des espèces exotiques envahissantes (régionale, nationale et euro- péenne) et avec les travaux réalisés dans le bassin Loire-Bretagne depuis la création du groupe de travail en 2002.

Les actions proposées dans ce cadre sont également en cohérence avec les démarches nationale et européenne de prise en compte des espèces exotiques envahissantes, ainsi qu'avec les politiques publiques liées à la gestion de l'eau et de la biodiversité (SDAGE, Directive Cadre sur l'Eau, SRCE, etc.).

Lignes directrices de la stratégie de gestion

Entretenir et préserver les habitats et la fonctionnalité des écosystèmes en prévenant les invasions biologiques.

1. Mettre en place des dispositifs de détection précoce et de gestion prioritaire des espèces invasives avérées émergentes.
2. Mettre en place des moyens d'intervention adaptés selon l'espèce et les enjeux identifiés de sa gestion.
3. Collecter, gérer et partager les informations sur les espèces et les méthodologies de gestion grâce à une interface rigoureuse entre la recherche et les gestionnaires.
4. Restaurer les habitats et les fonctionnalités des écosystèmes colonisés par ces espèces.
5. Sensibiliser et informer le public et les partenaires concernés par la problématique.
6. Mutualiser et échanger les expériences de gestion et les connaissances acquises au sein du bassin avec les différentes échelles de prise en compte des espèces exotiques envahissantes hors bassin.
7.

Coordination

Cette stratégie repose sur les coordinations de bassin et territoriales des sous-bassins, régions, départements. Elle a pour but d'animer un réseau rassemblant les acteurs de la gestion et de la connaissance sur les espèces exotiques envahissantes animales et végétales et d'en faciliter les échanges lors de réunions ou par courriel. Les travaux issus de ce groupe de bassin permettront de contribuer aux synthèses de connaissances, conseils dans la réalisation et le suivi de chantiers, production d'outils communs, etc. D'autre part, le groupe de travail restera en lien avec le ministère en charge de l'écologie et les groupes d'animation nationale par des échanges d'informations et la participation à différents groupes de travail.

La plupart des territoires du bassin (régions et/ou sous-bassins versants) ont mis en place un réseau d'acteurs impliqués dans l'étude et/ou la gestion des espèces exotiques envahissantes. Ces coordinations participent au groupe de travail de bassin et constituent le lien principal entre les échelles locales et le bassin.

Le groupe de travail de bassin appuiera le maintien et la mise en place de coordinations pour renforcer le réseau d'animation territoriale dans le cadre de cette stratégie.

Champs de jussies - © S. Noblilleau - CEN PC

Robinier faux-acacia - © S. Varray - FCEN

Connaissance et échanges

Les espèces exotiques envahissantes présentes sur le bassin Loire-Bretagne appartiennent à de nombreux groupes taxonomiques de la faune et de la flore. Leurs impacts vont au-delà de changements de composition des communautés biologiques (impacts sur la biodiversité) avec des effets touchant les usages (impacts économiques) voire la santé humaine (impacts sanitaires). Une gestion efficace nécessite une planification qui dépend des connaissances disponibles sur les espèces concernées, les modes de gestion les plus efficaces connus, etc.

L'établissement de listes hiérarchisées aux échelles de bassin et territoriales et de syn- thèses de données contribuent à l'amélioration des connaissances, à leur diffusion et à la formation des acteurs de la gestion.

La stratégie prévoit de :

- contribuer à compléter les connaissances sur la biologie, l'écologie et la répartition des espèces exotiques envahissantes animales et végétales du bassin Loire-Bretagne ;
- mettre à disposition de tous les acteurs les éléments facilitant une prise de décision et apporter des réponses relatives à l'éradication ou la régulation de ces espèces ;
- développer la collaboration entre gestionnaires et chercheurs pour améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie de ces espèces et les techniques de leur gestion ;
- améliorer les outils de mutualisation des connaissances.

Veille et intervention précoce

Les flux d'introduction des espèces exotiques envahissantes dans les milieux peuvent être limités grâce à l'application d'une législation appropriée et d'une meilleure sensibilisation du public, mais ils ne peuvent être totalement évités. De nombreuses espèces exotiques sont actuellement présentes dans les milieux naturels sans avoir occasionné des impacts significatifs. Pour quelques unes d'entre elles, le risque d'invasion est toutefois avéré car elles ont déjà démontré leurs capacités de nuisance dans des territoires voisins. Il est d'autre part largement admis qu'il faut pouvoir agir le plus tôt possible afin de minimiser les impacts des invasions biologiques. La détection précoce et la réaction rapide sont ainsi des éléments fondamentaux de toute stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes.

La stratégie prévoit de :

- mettre en place un réseau de veille ;
- diffuser des informations sur les espèces exotiques envahissantes et l'évolution de leur statut ;
- réaliser une intervention précoce sur les sites abritant les espèces exotiques identifiées comme envahissantes.

Gestion

La planification et le cadrage de chantiers de gestion des espèces exotiques envahissantes sont particulièrement importants. Une préparation organisée et réfléchie des interventions de gestion peut permettre de réduire les coûts induits, sur place et dans le temps. L'appui aux porteurs de projets dès les premières étapes de la préparation du chantier est donc important afin de maximiser l'efficacité de l'action de l'intervention envisagée.

La stratégie prévoit d(e) :

- assurer la cohérence des objectifs généraux de gestion avec les stratégies nationale et européenne ;
- renforcer la synergie de travail à l'échelle du bassin et des territoires d'action des groupes de coordination ;
- améliorer la diffusion des expériences et des techniques de gestion en les évaluant au regard de leur transposabilité à d'autres contextes.

© S. Varray - FCEN

Ambroisie
© J. Thomas Pollen-Azur Multimedia

Xénope lisse
© G. Koch

Corbicule asiatique
© USGS

Moule zébrée
© USGS

Egérie dense
© S. Varray

Ecrevisse de Louisiane
© N. Poulet

Egérie dense
© S. Varray - FCEN

De nombreux exemples de gestion sont évoqués dans les documents produits par le groupe de travail du bassin Loire-Bretagne (manuel de gestion 2010, fiches expériences de gestion), disponibles sur le site internet du Centre de Ressources Loire nature.

Sensibilisation communication formation

Apprendre à reconnaître les espèces présentes et émergentes, sensibiliser le grand public et communiquer sur les espèces exotiques envahissantes sont autant d'élé- ments importants pour une meilleure gestion des espèces invasives. En effet, de nom- breuses espèces exotiques sont introduites ou relâchées dans les milieux naturels par méconnaissance des impacts qu'elles peuvent avoir sur les écosystèmes et les espèces indigènes. Il est donc nécessaire de communiquer sur les espèces exotiques envahissantes pour sensibiliser l'ensemble des publics (professionnels ou non) aux invasions biologiques.

La stratégie prévoit de :

- contribuer à la sensibilisation sur la problématique des invasions biologiques, à la reconnaissance des espèces invasives et aux moyens de les gérer, à la promotion des ressources mises en place à l'échelle du bassin et aux niveaux infra (région, département, etc.) auprès des acteurs, décideurs et gestionnaires ;
- faire le lien avec les stratégies développées par les ministères chargés de l'agriculture et de la santé afin d'améliorer la complémentarité, l'efficacité et l'amplitude des actions.